



Ajaccio, le 24 AOUT 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE CORSE
SERVICE DE LA BIODIVERSITE, DE L'EAU ET
DU PAYSAGE

19 COURS NAPOLEON – CS 10 006
20 704 AJACCIO CEDEX 9

Ajaccio le 25/08/16 N° 10157

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
NPET		
SEEP	X	ABS
SLALD		
SICP		
Sec Dir		
Signalé		Dela: de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

LPAR: 1A129754 2710 2

Objet : Compléments – Examen au cas par cas – Dossier n° F09416P021
Requalification de la rocade Nord d'Ajaccio

Par courrier en date du 28 juin 2016, vous me demandez des renseignements concernant le dossier cité en objet. Voici donc en complément les informations relatives au projet d'aménagement de la Rt22 sur la Commune d'Ajaccio :

• **Traitement des giratoires :**

Au vu des comptages réalisés dans le cadre de l'étude technique, il a été initialement proposé de supprimer le giratoire des Magnolias. Cependant, après concertation avec la Commune et les commerçants, il a été décidé de maintenir le carrefour giratoire.

Le giratoire Franchini devrait être dénivélé. Ce giratoire n'est pas inclus dans la présente étude. Il fera l'objet d'un dossier d'impact général qui intègre le projet de voie nouvelle entre Caldaniccia, le Stiletto et ce giratoire.

Il est donc prévu une phase transitoire pendant laquelle le projet se raccorde au giratoire Franchini existant.

• **Insertion paysagère du projet dans son environnement :**

Le Maître d'ouvrage préconise l'enfouissement des réseaux aériens et prévoit dans le projet la réalisation du génie civil (les tranchées et la pose des fourreaux). L'enfouissement des réseaux (câbles BT,...) est à l'initiative des concessionnaires.

Le projet prévoit la dépose définitive des panneaux publicitaires situés dans l'emprise des travaux.

La Commune d'Ajaccio conserve la maîtrise d'ouvrage des aménagements paysagers. La Commune est en contact avec le Conservatoire Botanique National de Corse en ce qui concerne la plantation d'espèces endémiques.

Il n'est pas prévu de déléguer la mission à un paysagiste DPLG. Cependant, des plans d'insertion paysager ont été dessinés (cf. annexes).

- **Effets du projet sur les riverains**

Phase travaux :

En phase travaux, il est envisagé, dans le cadre du projet, un panel de mesures visant à réduire les nuisances pour les riverains et les commerces limitrophes de l'emprise du projet.

Concernant les **émissions sonores**, les travaux seront réalisés préférentiellement en période diurne, les travaux de nuit seront réduits à leur strict minimum. Dans le cadre de la consultation des entreprises, il sera demandé aux différentes entreprises :

- de respecter la réglementation relative aux émissions sonores en phase chantier,
- d'équiper leurs engins du système du « cri du Lynx », système permettant de supprimer le « bip bip » de recul des engins de chantier par une alerte sonore moins agressive.

Rappelons par ailleurs que les logements sont à ce jour distants de plus de 20 m de la voie actuelle.

Concernant les **émissions de gaz à effet de serre**, il sera demandé aux entreprises mandatées de justifier de l'entretien de leur parc d'engins et du bon respect des normes en vigueur. Il sera par ailleurs privilégié un recyclage des matériaux de terrassement *in situ* afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au charroi des matériaux.

Par ailleurs, les pistes de chantier et les zones terrassées en attente d'aménagement seront arrosées en tant que besoin par temps sec et/ou venteux, cette mesure permettant de réduire les émissions de poussières en phase travaux.

Concernant l'**accessibilité des commerces**, le phasage des travaux qui sera mis en place vise à permettre l'accès aux différents établissements sur l'ensemble de la durée du chantier. Lorsque pour des raisons techniques, l'accès ne peut être retenu (pose des enrobés par exemple), il sera privilégié les techniques permettant de réduire à leur strict minimum la durée des coupures d'accès.

Concernant la **sécurité des tiers** (piétons notamment), il sera mis en place des cheminements sécurisés en limite de la zone de chantier. Ces itinéraires pourront évoluer en fonctionnement de l'avancement des travaux.

Concernant les **conditions de trafic**, du fait de la nature des travaux, des encombrements et des zones de ralentissement sont à prévoir. Afin de réduire les gênes occasionnées, il sera mis en place des itinéraires bis permettant de délester temporairement en phase chantier les voies en travaux (mise en place d'un plan de circulation spécifique en phase travaux). Par ailleurs, il pourra également être mis en place une circulation alternée. Enfin, l'ensemble de la zone de chantier sera équipée d'une signalétique verticale et horizontale adaptée.

Phase exploitation

Les aménagements envisagés dans le cadre du projet permettront entre autres :

- de sécuriser les flux piétons et cycles, via la mise en place de zones de cheminements adaptées et de pistes cyclables,
- de différencier les flux de desserte locale (accès aux commerces et aux résidences notamment) des flux de transit, permettant de sécuriser les flux tournants et les accès, et de fluidifier le trafic,
- de renforcer l'offre de transports en commun avec la mise en place d'abris de bus lisibles et sécurisés,
- enfin, les aménagements paysagers et urbains envisagés dans le cadre du projet permettront de donner au boulevard un caractère plus urbain, avec une meilleure lisibilité des zones de traversées piétonnes, des zones de stationnement et des carrefours. Ces aménagements permettront de ralentir les vitesses de circulation (à ce jour excessives) et d'intégrer le boulevard dans la trame urbaine (celui-ci présentant à ce jour des caractéristiques très routières).

- Effets du projet sur la qualité de l'air

Les aménagements envisagés ne visent pas à augmenter le trafic routier, mais à sécuriser les flux et permettre une meilleure intégration urbaine de la voie. Du fait des aménagements :

- les vitesses de circulation aujourd'hui excessives (hors périodes de pointes de trafic) devraient être diminuées,
- les conditions de circulation en périodes de pointes horaires devraient être fluidifiées du fait de la séparation de flux de desserte locale et de transit, et la mise en place de contres allées réduisant l'effet sur le trafic des mouvements tournant, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Le Président du Conseil Exécutif
de Corse,*

*P/ le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par Délégation
L'Administrateur Général,
Directeur Général des Services*

Paul PELLEGRINI



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
 INFRASTRUCTURES, ROUTES ET TRANSPORTS
 DIRECTION DES ROUTES
 SERVICE DES ETUDES ET INVESTISSEMENTS ROUTIERS

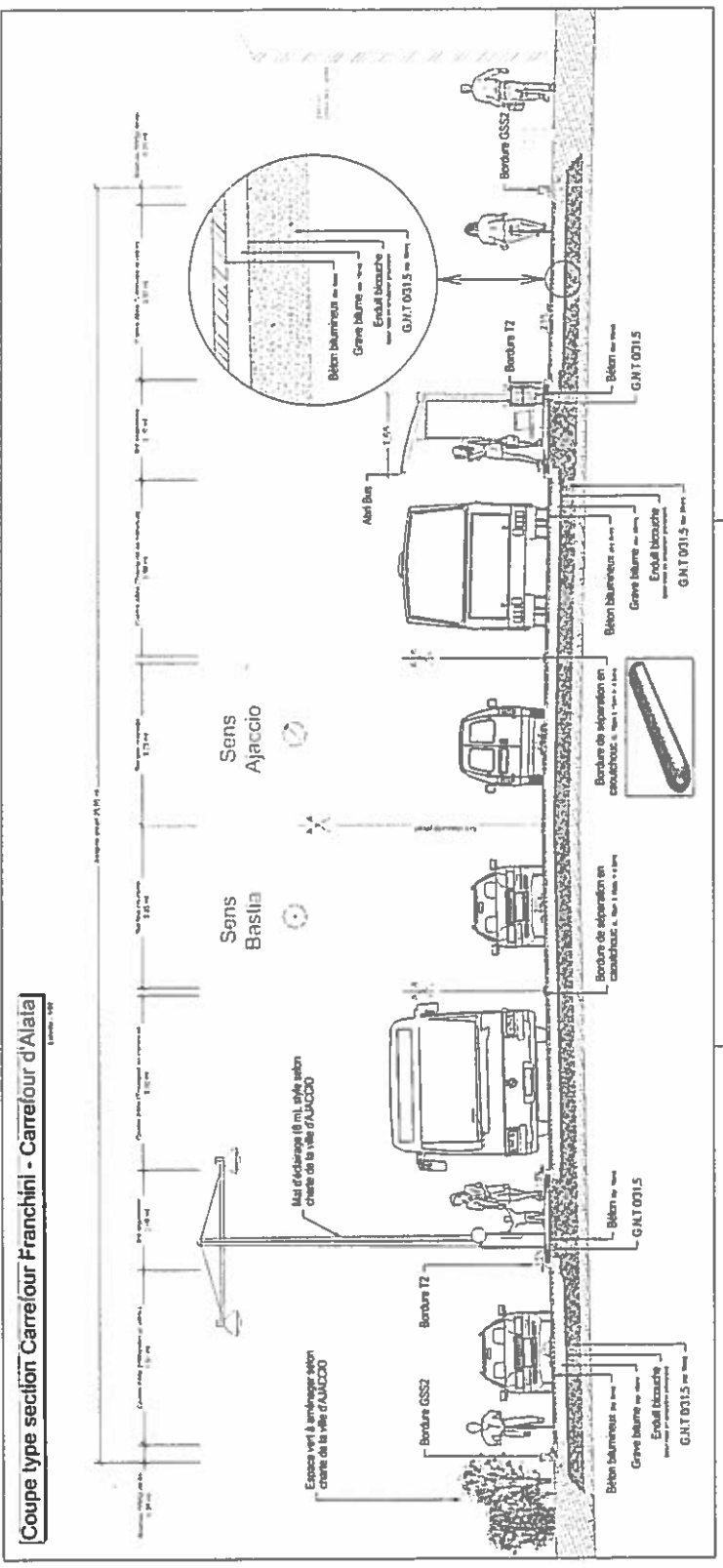
MISE A 2 X 2 VOIES DE LA ROCADE D'AJACCIO
 ENTRE LE CARREFOUR DE LA ROCADÉ
 ET LE CARREFOUR D'ALATA

AVANT-PROJET

COUPE TYPE
 (Deux contre allées)
 Ech : 1/50

JANVIER 2016

Coupe type section Carrefour Franchini - Carrefour d'Alata
 Janvier 2016





**DIRECTION ENVIRONNEMENT
ESPACES AMENAGERS PAYSAGERS
AMENAGEMENT ROCADE
Secteur St Cécile**



Photo. N° 1



Simulation d' après photo. N° 1





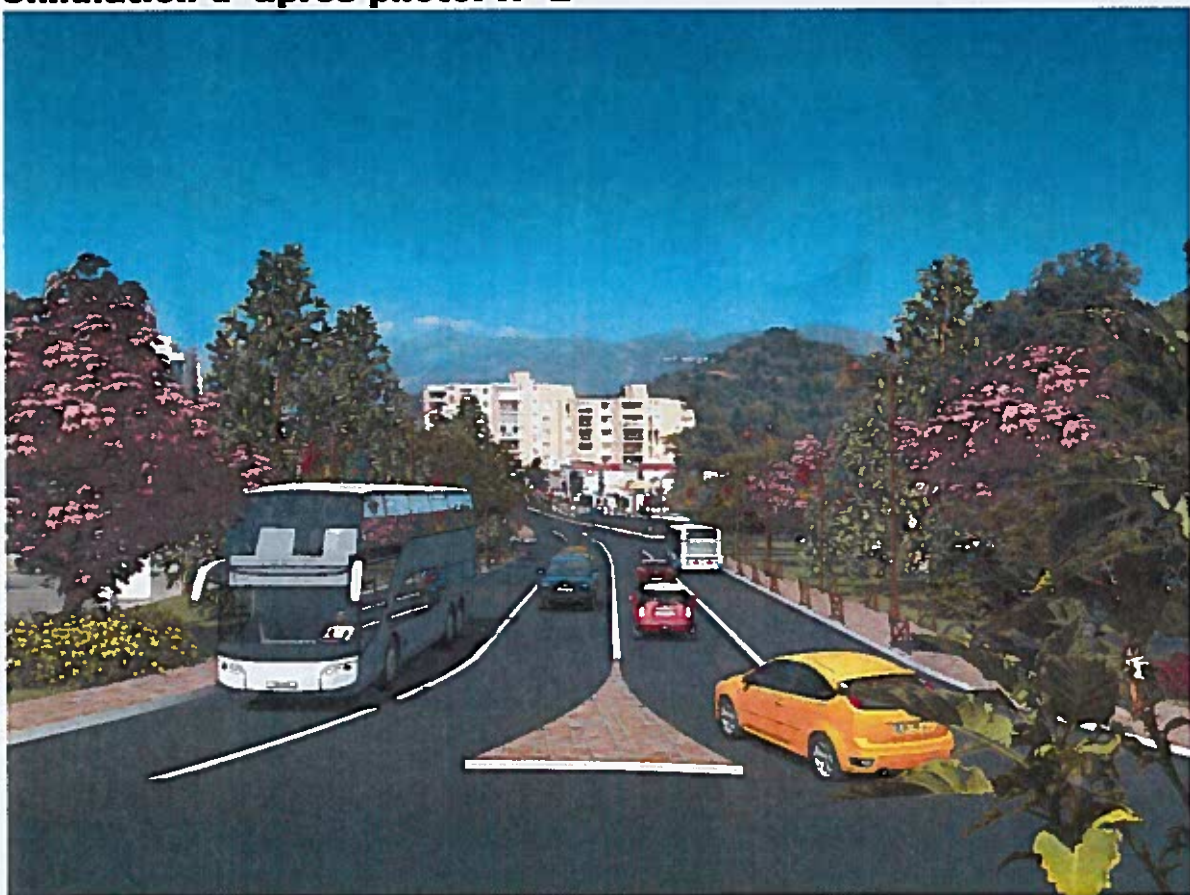
**DIRECTION ENVIRONNEMENT
ESPACES AMENAGERS PAYSAGERS
AMENAGEMENT ROCADE
Secteur St Cécile**



Photo. N° 2



Simulation d' après photo. N° 2





**DIRECTION ENVIRONNEMENT
ESPACES AMENAGERS PAYSAGERS
AMENAGEMENT ROCADE
Secteur Alzo di Leva**



Photo. N° 1



Simulation d' après photo. N° 1





**DIRECTION ENVIRONNEMENT
ESPACES AMENAGERS PAYSAGERS
AMENAGEMENT ROCADE
Secteur Alzo di Leva**



Photo. N° 2



Simulation d' après photo. N° 2

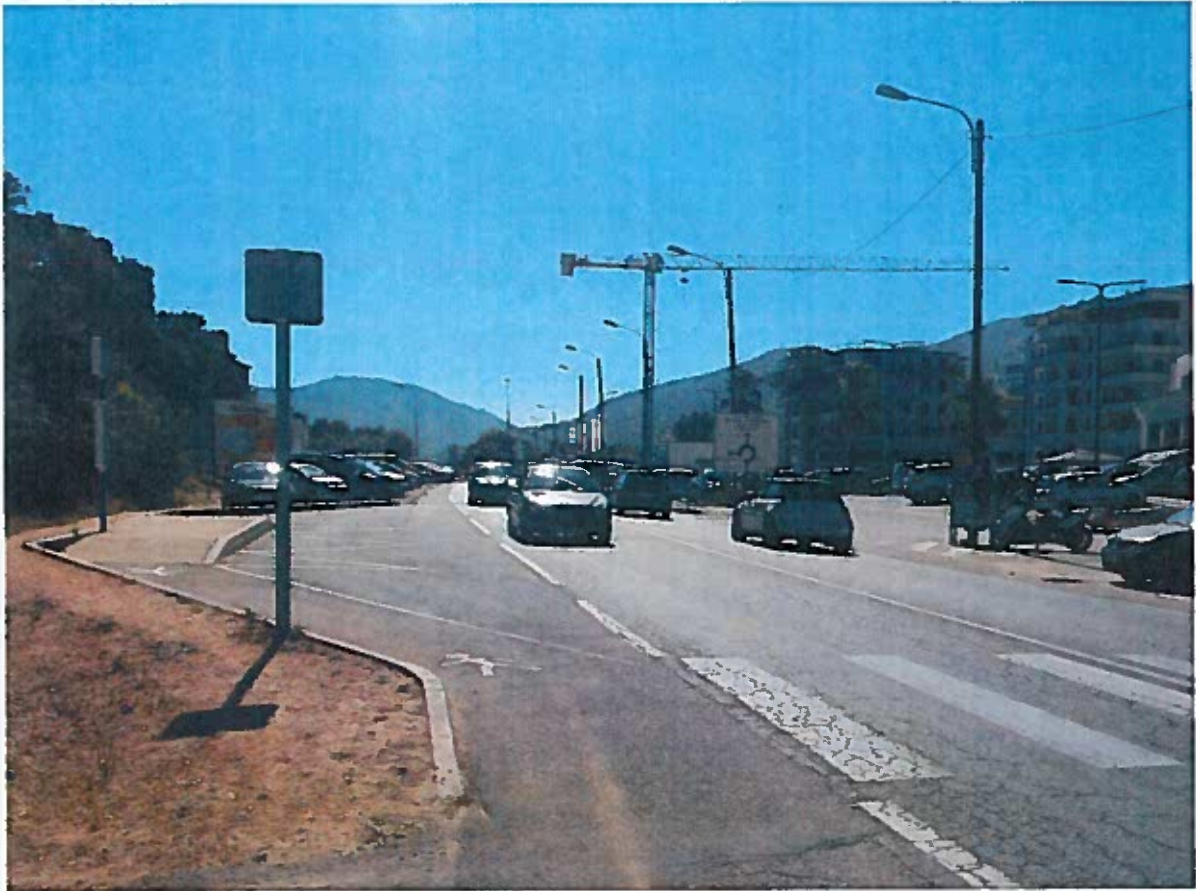




**DIRECTION ENVIRONNEMENT
ESPACES AMENAGERS PAYSAGERS
AMENAGEMENT ROCADE
Secteur St Cécile**



Photo. N° 3



Simulation d' après photo. N° 3

